[illegible] ces bas sous-fins la notoriété [illegible] en commerce le Conseil fédéral à [illegible] le défendre d'une cause [illegible] et s'il n'est un moment de faiblesse, [illegible] public retrempera son courage.

Mais ce n'est pas le cas ; l'union n'a jamais été plus visible, plus évidente, plus [illegible].

ALSACE-LORRAINE

CONTRE-ORDRE

Strasbourg, 19 juin. — L'empereur Guillaume ne viendra pas.

Toutes les administrations ont reçu ordre de cesser les préparatifs de réception.

ALLEMAGNE

LE CHOLÉRA A BERLIN

Berlin, 19 juin. — Une violente épidémie de choléra sévit dans la ville de Berlin. La terreur est grande dans la population.

ITALIE

LES RIXES ENTRE ITALIENS ET FRANÇAIS

Rome, 19 juin. — Aujourd'hui, à la Chambre des députés, une question a été posée au gouvernement, au sujet des rixes entre ouvriers italiens et français qui ont eu lieu en France.

M. Crispi dit qu'il n'a pas manqué de demander des explications au gouvernement français.

Il a été informé que les dispositions étaient prises afin d'éviter les conflits.

Cependant la situation des ouvriers italiens est toujours grave, à cause de la jalousie des ouvriers français. Plusieurs Italiens ont demandé à être rapatriés.

M. Crispi a donné des instructions afin de faciliter le plus possible leur rapatriement.

Le ministre ajoute que ces déplorables querelles vont cesser, mais il craint que les causes de ces différends ne puissent être définitivement écartées.

LE DÉPART DU PAPE

Barcelone, 19 juin. — Le pape vous affirmer qu'en ce moment un personnage de l'intimité du Vatican se trouve à Palma (Iles Baléares), où il s'est rendu avec la mission d'examiner les diverses conditions où se trouverait le Saint-Père, s'il se décidait à y transporter le siège de saint Pierre.

Ou m'assure que, suivant ce personnage, ces conditions seraient très satisfaisantes et que des négociations ne tarderaient pas à être ouvertes pour obtenir l'agrément éventuel du gouvernement espagnol.

ANGLETERRE

GRÈVE DE MATELOTS

Liverpool, 19 juin. — Les matelots ont cessé le travail et leur grève prend une tournure grave.

On craint des désordres.

M. CARNOT A L'EXPOSITION

Visite aux habitations Fenion

Dans sa visite aux diverses expositions organisées par le groupe d'économie sociale, M. Carnot a pénétré dans les maisons ouvrières, sociales, du type de celles que quelques grands industriels donnent en location à prix modiques à leurs ouvriers.

M. le Président de la République a visité ensuite, le maison construite par M. Achille Fenion, de Lillers qu'il a vivement félicité pour la bonne disposition des pièces, l'économie du temps et le confortable de la construction et pour ses efforts incessants à améliorer le sort de ses ouvriers.

En prenant congé M. Carnot a exprimé à M. Achille Fenion ses regrets de n'avoir pas plus de son voyage dans le Pas-de-Calais, s'arrêter quelques instants au milieu de la population lilloise, dont il connaît d'ailleurs l'attachement inébranlable à la République.

Paris, 19 juin. — M. Carnot a visité aujourd'hui les expositions de la Serbie, de la Perse, de l'Egypte, du Japon, de la Grèce, de Saint-Marin et de la Russie. Il a reçu partout un accueil enthousiaste.

HORRIBLE PROFANATION

Dans le cimetière de Bagneux

La tombe d'une orpheline.

L'auteur présumé du crime.

Dimanche après-midi, on enterrait au cimetière de Bagneux une jeune fille de [illegible] ans, morte poitrinaire dans le local de l'Assistance publique, rue Boutebrie, 5, à Paris.

La malheureuse enfant était enterrée dans la fosse commune et ses amies qui avaient suivi son cercueil érigèrent une petite croix blanche portant ces mots tracés à la peinture bleue : « Marguerite Ripet, 17 ans ».

Le crime découvert

Le lendemain, les terrassiers de la fosse commune en descendant dans la tranchée, s'aperçurent qu'on avait brisé l'appareil de fermeture que les fossoyeurs placent à la suite autour des fosses, insuffisamment [illegible].

La bière de la pauvre jeune fille, que ses petites camarades avaient si religieusement accompagnée la veille jusqu'au bord de la fosse commune, était éventrée ; les voliges brisées qui formaient le couvercle avaient tout d'abord été disjointes à l'aide d'un couteau qui fut retrouvé à quelques pas de là.

La trouvaille de la jeune Marguerite Ripet [illegible] ayant été faite sans doute [illegible] on pouvait constater, aux [illegible] de la pauvre petite morte, des [illegible] provenant de l'arrachement violent du chapelet que les Sœurs de Saint-Vincent de Paul lui avaient enroulé autour des mains.

Le misérable ayant emporté le drap [illegible] il avait enlevé le chemise qui cachait le sujet du cadavre, mais les mains [illegible] avaient respecté les scapulaires et les médailles bénites que la pauvre petite morte portait habituellement sur [illegible] elle avait été [illegible] Le profanateur n'avait épargné [illegible] que le jeune orphelin avait [illegible] elle-même, au crochet, pendant sa maladie.

Car la pensionnaire des Sœurs de la [illegible] avait été de longs mois malade. Elle dans leur couvrir de Saint-Vincent-de-Paul, elle avait été [illegible] elle avait déjà perdu sa mère) avait [illegible] les soeurs de Vincent-de-Paul [illegible] Elle [illegible] de quelques [illegible] qu'elle était entre comme [illegible] à l'orphelinat d'Antenil, chez l'abbé Roussel. Il mourait, il y a trois ans, [illegible] Elle [illegible] cette [illegible] l'affection de quelques [illegible] jeune fille était atteinte alla toujours en s'aggravant. De la maison de Châtillon, Marguerite Ripet était passée à celle de la rue Boutebrie.

Le 4 juin dernier, les sœurs qui adoraient leur pensionnaire, se voyaient dans l'obligation de se séparer d'elle. Elle la firent admettre à l'Hôtel-Dieu, salle Ste Monique, où elle expirait le 15 du même mois. On sait le reste.

Rumeurs de quartiers

Maintenant, quel est le misérable qui a eu la monstrueuse idée de violer la sépulture de cette pauvre fille et de dépouiller ce cadavre de son linceul ? Il circule, à ce sujet, les bruits les plus étranges et les plus contradictoires. Nous nous bornerons à les enregistrer.

Plusieurs habitants de Bagneux, parlent d'un vol de papiers de « famille ».

Il est évident que ces braves gens, servis par des réminiscences de « romans-feuilletons », ont échafaudé dans leur esprit tout un « sombre drame » qui n'a probablement aucun rapport avec la réalité. Le sentiment auquel le violateur a obéi est très difficile à déterminer. Quel que personnes croient à l'acte irraisonné d'un fou échappé de la maison de Bicêtre.

Le commissaire de police qui a procédé aux constatations judiciaires croit à une *vengeance*, et pour lui, cette vengeance aurait pour auteur un employé du cimetière de Bagneux révoqué il y a quelque temps. Cet individu se serait livré à l'acte odieux que nous venons de raconter, tout simplement pour « embêter » le conservateur du cimetière. Et l'honorable commissaire de police du Grand-Montrouge base ses présomptions sur ce fait que le voleur qui protège les bières aliguées au fond de la fosse commune a été enlevé par un procédé que seuls, les fossoyeurs et *les employés de cimetières* connaissent et dont ils font presque journellement usage. Quant au vol du linceul et de la chemise de la pauvre Marguerite, à l'exclusion de son bonnet et de ses médailles de sainteté, c'est un acte qui le déroute complètement.

Le couteau trouvé dans la tranchée se compose d'une lame assez courte et d'un poignon ; le manche est en corne blanche mouchetée de petits points noirs.

D'après certains renseignements, le coupable serait effectivement un ex employé du cimetière de Bagneux. Il aurait pris la fuite en apprenant que les plus graves soupçons pèsent actuellement sur lui.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA NATIONALITÉ

On a vu dans *nos dépêches* que la chambre avait voté le vote sur la nationalité depuis si longtemps en discussion.

Cette importante proposition devient ainsi une loi définitive. Elle apporte à la législation actuelle des modifications profondes et décisives au point de vue social et surtout lesquelles nous signalons les deux suivantes :

Désormais :

1° Tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né devient Français.

2° Tout individu né en France d'un étranger *dans ce cas* devient Français s'il y est né, devient Français s'il y est dom-ilié au moment de sa majorité, à moins qu'à cette époque il n'en décline la qualité.

LA QUESTION DE L'HOSPICE

Un mot avant d'entrer en matière.

A diverses reprises, on nous a surtout soit à mon fils, soit à moi, des articles parus dans le *Progrès du Nord*, ou dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, lesquels articles n'étaient pas signés.

Nous tenons à déclarer que tout ce que nous écrivons, nous le signons, et que *nous déclinons entièrement la responsabilité* de tout ce qui n'est pas signé C. D. ou C. D. F.

Ceci dit, une fois pour toutes, parlons du « NOUVEL HOSPICE.

C'est au mai 1884 que les *Indépendants* actuellement encore en majorité au Conseil municipal *sont entrés* à l'Hôtel de Ville. Leur programme comportait entre autres promesses les trois articles suivants :

1° Une distribution d'eaux potables ;

2° Création d'une caisse de retraite pour les invalides du travail ;

3° Construction d'un nouvel Hospice.

Nous laisserons de côté les deux premiers numéros et ne parlerons que de l'Hospice.

C'est sept mois après leur arrivée au Conseil que les *Indépendants* s'occupent pour la première fois de l'Hospice dans la séance du 27 décembre 1884.

M. Derville, encore conseiller aujourd'hui émet le vœu de voir hâter la construction du Nouvel Hospice.

Tout le Conseil *approuve et se rallie* à un amendement de M. Reboux disant qu'il *faut absolument aboutir*.

Puis dans les trois séances des 19 mai 1885, février 1886 et 3 septembre 1886, M. Derville revient à la charge, il presse l'administration, il insiste et en fin de compte, après dix huit mois, obtient cette réponse typique — *La question est à l'étude et on est à la recherche des voies et moyens*.....

C'est alors que nous avons continué dans le *Progrès du Nord*, une série d'articles sur cette question de l'Hospice.

Dans la séance du 8 octobre suivant M. le Maire dit que le projet est toujours à l'étude, et qu'on *espère* pouvoir le présenter sous peu au conseil.

Le 20 février 1887, M. Derville soulève de nouveau la question et M. le Maire lui répond que la solution est prochaine.

Le 6 mai suivant M. le Maire lit un rapport de la commission hospitalière.... l'affaire est en train.

Enfin, dans la séance du 19 août, le Conseil vote les conclusions d'un *long* rapport de M. Reboux, décidant la construction d'un Nouvel Hospice *dans le plus bref délai*, sur les bases suivantes :

« La commission administrative de l'Hospice avance à la ville de Roubaix, une somme de sept cent mille francs, remboursable capital et intérêts en trente annuités de 40.000 francs chacune à partir de juin 1888.

« On construira immédiatement quatre pavillons pouvant contenir deux cents lits.

« Un plan d'ensemble de six cents lits sera préparé INCESSAMMENT par la commission hospitalière.

Le rapport de M. Reboux se terminait comme suit :

« Messieurs,

» Les premiers pavillons seront à peine achevés à Barbieux qu'on reconnaîtra le besoin d'achever l'œuvre dont vous aurez eu l'*honneur d'assurer l'exécution*. »

Ceci se passait neuf mois avant les nouvelles élections municipales de 1888.

Le Conseil s'occupe une dernière fois de l'Hospice dans la séance du 4 novembre 1887. Il vote les conclusions d'un rapport de M. Derville confirmant la délibération du 19 août, en acceptant diverses observations présentées par la commission hospitalière *concernant l'organisation* interne des Hospices.

Puis viennent les élections municipales de mai 1888.

Dans la semaine qui les précède le *Journal de Roubaix* distribue gratuitement dans toute la ville, et par milliers d'exemplaires une superbe lithographie représentant le Nouvel Hospice avec la date de la délibération ; c'était dire aux électeurs : voilà ce que nous allons faire si vous votez pour nous. Et les électeurs toujours naïfs... hélas !... se laissèrent prendre.

Ils envoyèrent à l'Hôtel de Ville une majorité réactionnaire....

Et aujourd'hui, en juin 1889, six ans après les promesses des Indépendants, deux ans *après le vote de l'Hospice*..... le croirez vous lecteurs ?...

La première brique n'est pas encore posée !!....

Dans un prochain article, nous aurons à rechercher à qui doit incomber la responsabilité de l'inexplicable et scandaleux retard apporté à la solution de cette affaire.

Clément DURANT.

M. Gustave Nadaud est légèrement souffrant d'un gros rhume qui va le condamner à ne plus chanter pendant quelque temps. Notre *célèbre chansonnier* devait faire le 5 juillet à la séance extraordinaire de la Société des Sciences et Arts de Lille, une conférence sur la Chanson moderne. Cette séance est forcément remise à l'automne.

M. Gustave Nadaud part jeudi à Paris, pour s'occuper d'un nouveau volume de chansons qui paraîtra prochainement.

L'Hippodrome Théâtre. — Aujourd'hui à trois heures et demie une réunion des cocionaires de l'Hippodrome aura lieu dans une salles du siège social, boulevard Gambetta.

Voici l'ordre du jour :

1. Présentation des comptes arrêtés à la date du 20 juin 1889 ; 2° Dissolution de la Société et liquidation par les soins du Conseil d'administration ; autorisation donnée au Conseil comme liquidateur de réaliser au mieux l'immeuble social et ce amiablement sans avoir recours aux formalités de justice ; 3° En cas de continuation de société, discussion de proposition de location.

La délégation ouvrière à l'Exposition. — La réunion de la commission chargée de choisir les délégués ouvriers à envoyer à Paris, qui devait avoir lieu hier après midi, est remise à demain, vendredi à cinq heures.

Voici à titre de renseignement la composition.

MM. Gustave Legrand, Gustave Lefebvre, François Carlier, Georges Heyndrickx, Louis Willem, Amand Harinchouck, conseillers municipaux ; Eloy-Duvillier, Joseph Quint, membres de la chambre de commerce ; Alexandre Verzier, Remy Degalle, conseillers prud'hommes ; Achille Lepers, Denonne Clodomir, délégués des Chambres syndicales.

Un accident rue de Naples. — Mme Seine, née Adolphine Hardy, âgée de 65 ans, demeurant rue de Naples, faisait hier la lessive.

En portant une marmite d'eau bouillante, son pied glissa et elle reçut tout le liquide sur le corps.

Elle a dû être transportée à l'hôpital.

Rixe. — Contraventions ont été dressées à la charge des nommés Constant Fiévet, *débourrer, âgé de 39 ans, demeurant rue* de Croix et Meurisse Moïse, dégorgeur, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Limite, pour s'être battus sur la voie publique.

Pêche abondante. — *Le* nouveau canal, dans la portion comprise entre le pont Morel et le pont du Hoze-Ibème, présente depuis quelques jours un aspect *inhabituel* : on a mis cette portion à sec afin de construire les nouveaux quais de déchargement. Par les soins de l'administration, on avait drainé vers un filet de pêche, deux jours avant d'abaisser les eaux. La pêche avait été abondante, mais les pêcheurs savaient que les anguilles, plongées dans la boue fond surtout échappé au filet ; aussi de nombreux pêcheurs descendirent-ils dans la boue et firent-ils ample moisson d'anguilles et de brochets de forte taille.

Les travaux de quai les travaux durèrent plusieurs semaines.

Réunion du comité boulangiste. — *Les* notabilités boulangistes se sont réunies hier soir chez le docteur De Bachon. Nous ne leur ferons pas l'honneur de citer leurs noms ; cela leur *ferait trop de plaisir*.

Nous les avons tous vues, cela nous suffit.

Nous useron à bon escient de ces renseignements.

Ecole de natation. — Nous croyons devoir rappeler aux dames que l'école de natation leur sera réservée le dimanche 23 juin courant, de 3 heures du soir à la fermeture.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 19 JUIN

Cote officielle de 4 h. 1/2.			
Type n° 1 :			
Janvier			5.77 1/2
Février			5.75
Mars			5.75
Avril			....
Mai			....
Juin			5.77
Juillet			5.87 1/2
Août			5.87 1/2
Septembre			5.90
Octobre			5.90 1/2
Décembre			5.90
Décembre			5.87 1/2
Type n° 2 :			
Janvier			5.65
Février			5.65
Mars			5.65
Avril			....
Mai			....
Juin			5.67 1/2
Juillet			5.65
Août			5.67 1/2
Septembre			5.67 1/2
Octobre			5.67 1/2
Novembre			5.67 1/2
Décembre			5.67 1/2

Anvers, 19 juin.

Cote de deux heures :

En disponibilité on a fait 62 balles Plata en suite et...balles Cap.

Laine en sunit : avril, ...; mai, ...; juin... 155 ...; juill., 155 ...; août, 165, sept., ..., oct., ...

Peignés français de la Plata

Contrat A.

Avril ...mai, ...; juin 552 1/2; juill. 565 ...; août 562 1/2; déc., 570 ...; janv.

Marché ferme.

Contrat G

Juin à déc. 590.

Ventes : 2.000 kilos.

Peignés allemands de la Plata

Contrat B.

Avril.....; mai ...1/2; juin 587 juill. 590 ...; août, 592 1/2; déc., 595 ...; nov. 592 1/2; déc. 590 ; janvier 582 1/2; fév. 575 ...; mars 582 1/2

Ventes, 2.000 kil.

Marché ferme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer Dordogne est arrivé le 18 18 juin à Dunkerque venant de la Plata avec laines pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer Morbihan est arrivé à Dunkerque le 18 juin avec *laines d'Algérie* pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer Tell arrivé d'Alger à Marseille a débarqué des laines dont 558 balles pour Dunkerque.

Le steamer Tafna a touché au Havre le 16 juin venant d'Algérie et suivra pour Dunkerque avec solde.

Le steamer Gergovia porteur de laines d'Algérie du steamer Martinique est arrivé à Lisbonne à partir le 17 juin de Bordeaux.

Le steamer Commentry allant de Dunkerque en Algérie a descendu la rivière de Bordeaux le 18 18 juin.

Le steamer Pampa allant de Dunkerque et le Havre à la Plata, a touché le 16 juin à Ténériffe.

Le steamer Santa-Fé est arrivé le 16 juin à Montevideo venant de Dunkerque et le Havre apportant en sus laines.

Le steamer Uruguay est arrivé le 18 juin au Havre venant de Dunkerque avec solde de laines de la Plata.

Le steamer Flachat prendra charge le 18 juin au Havre pour l'Algérie.

Le steamer Fortuna est parti le 17 juin de Bordeaux pour la Plata ou il chargera en laines pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer Dupuy de Lôme prendra charge prochainement à la Plata en laines pour Dunkerque et le Havre.

Analyses de la Bière Française.

(*Voir aux annonces.*)

Pourquoi souffrir ?

Toutes les personnes qui ont eu une indisposition quelconque de la vessie et des voies urinaires, qui ont usé de tout, devraient bien essayer les véritables **Pilules Benzoïques Rocher**, médicament incomparable qui ne nuit jamais, dont l'efficacité est si surprenante que sur 100 malades gravement atteints de gravelle, calculs, pierre, catarrhe vésical, vessie chronique incontinence, et rétention, néphrites et coliques néphrétiques, douleurs et rhumatismes invétérés, graines et névralgies atroces, etc., etc., 86 ont été radicalement guéris.

Ces pastilles à base d'alcaloïdes de quinquina qui se désagrègent très facilement dans l'estomac, calment les fièvres, excitent l'appétit, activent la digestion et en dominant les forces préservent des épidémies si fréquentes en cette saison.

Envoi franco d'un flacon Pilules benzoïques contre 5 francs, mandat ou bon de poste, adressé à la Pharmacie Rocher, 4, rue Perrée (Temple), Paris.

Le Traité sur les maladies de la Vessie, des Reins et des Voies Urinaires, orné de 12 dessins anatomiques coloriés est également envoyé, sous enveloppe contre 1 fr. mandat ou bon de poste. 48

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal*

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

Amateurs de sirop. — Nous avons dit hier que sur la plainte déposée par Mme Hautson, cabaretière, rue du Midi, deux individus avaient été mis en état d'arrêt, sous l'inculpation de vol de liqueurs.

Ce sont les nommés J.-B. Bri, 24 ans, fileur, et Eugène Bion..., 20 ans, rattacheur.

Profitant d'une distraction de la dame Hautson, les deux gaillards vidèrent en un clin d'œil, la valeur d'un demi litre de cassis, puis enlevèrent un litre de sirop de groseille qu'ils burent sur la rue.

L'un des ivrognes a fait des aveux partiels. L'autre dit ne rien savoir.

Saisie de beurre. — Des échantillons de beurre paraissant frelaté ont été prélevés, hier matin, chez différents marchands.

Le public apprendra avec satisfaction que l'on commence enfin à s'émouvoir de la fraude qui se pratique audacieusement, en dépit de l'arrêté municipal.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre 6 gamins, les nommés : Alfred Boudreghem, Charles Dumortier, Jules Degrave, Candide Lisgre, Eugène Cerf, et Victor Wyndels pour s'être amusés à projeter sur la voie publique l'eau de la borne-fontaine de la rue St-Pierre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING

Séances des 16 et 17 juin

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

VERSEMENTS :

Tourcoing	140	déposants	dont 3 nouv.	35.869 »
Blanc-Seau	3	—	0 —	30 »
Croix-Rouge	8	—	2 —	2.600 »
Halluin	0	—	0 —	»
Linselles	2	—	1 —	100 »
Roncq	12	—	0 —	320 »
Bondues	4	—	0 —	30 »
Bousbecque	5	—	1 —	2.030 »
Neuville	3	—	1 —	1.910 »
Mouveaux	4	—	1 —	2.340 »
Totaux	180		37	45.729 »

REMBOURSEMENTS :

Tourcoing	48	remb. dont	00 soldés.	23.150 45
Blanc-Seau	3	—	—	» »
Croix-Rouge	2	—	0 —	24 70
Halluin	0	—	0 —	136 28
Linselles	1	—	0 —	100 »
Roncq	7	—	0 —	4.578 »
Bondues	1	—	0 —	30 »
Bousbecque	1	—	0 —	500 »
Neuville	1	—	0 —	25 »
Mouveaux	0	—	0 —	» »
Totaux	59		00	28.411 15

Administrateurs du mois de juin 1889 :

A Tourcoing, MM. Emile Destombes, Jules Ducoulombier, Paul Lehembre et Joseph Delpoulle ; au Blanc-Seau, M. V. Petit ; à Halluin, M. Bailly Carette ; à Linselles, M. Henri Lepers ; à Roncq, M. Couvreur ; à Croix-Rouge, M. Wagnon ; à Bondues, M. Dellortrie ; à Bousbecque, M. Dalle Lorthéis ; à Neuville, M. Cau Carette ; à Mouveaux, M. Lebouc.

Avis. — A cause de la Fête-Dieu il n'y aura pas de séance le dimanche 23 juin.

Le Caissier,
L. LEDUC.

Renseignements postaux. — Heures des levées faites à la Grande Poste :

Le matin. — 7 h. 30 ; 8 h. ; 8 h. 40, Lille, Tourcoing, la Belgique, l'Angleterre ; 11 h. 50 ; Amiens, Paris, tous les pays étrangers sauf l'Angleterre.

Le soir. — 3 h. 10, Lille, Croix, Valenciennes, 4 h., Tourcoing, Belgique, Allemagne, Autriche, Russie ; 5 h. 40, lignes de Maubeuge et d'Erquelines, Reims, ligne de Paris ; 6 h. 45, Fourmies, Avesnes, Maubeuge, Charleroi, Allemagne ; 7 h. 5, ligne de Paris, ligne de Paris, Angleterre ; 8 h. 55, Lille, Tourcoing, Lannoy, Wattrelos, Douai, Cambrai, Valenciennes, Croix, ligne de Paris, ligne de Calais, Angleterre, Belgique, pays étrangers ; 9 h. 45, ligne de Paris, Tourcoing, la Belgique (seulement la Flandre, Orientale et Occidentale). — La dernière levée à la gare se fait à 10 h. 20 m.

WATTRELOS

Arrestations importantes. — Marcelin Platteau, 19 ans, le 7e et dernier des individus poursuivis et arrêtés pour l'affaire de la veuve Quesnoy a été arrêté par les agents de police de Roubaix et conduit au commissariat à Wattrelos. Il était inculpé d'un nouveau vol ces jours derniers. Il a été condamné un grand nombre de fois pour vol et fraude et expulsé en 1877 sous le nom de Dekeuser.

Le 6e, Nollet Florent a été arrêté à Roubaix avant-hier, il y avait mandat d'arrêt contre lui.

Lers. — Deux gendarmes de Wattrelos qui se rendaient lundi à Lys lez-Lannoy, ont trouvé en flagrant délit d'outrage public à la pudeur, près de la ferme Ducoulombier, le nommé Florquin, âgé de 60 ans, domestique de ferme.

LILLE

Accident. — Hier, vers neuf heures du matin, place de béthune, le sieur Louis Descatoire, messager, âgé de 52 ans, était occupé à décharger des tonneaux pour le compte de M. Wavart, messager à Saint-Amand, quand il eut tout à coup la main droite prise entre deux tonneaux et eut deux doigts écrasés.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, Descatoire s'est rendu à son domicile rue de Thionville, 51.

Tentative de vol. — Le nommé Charles Travet, âgé de 34 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, a tenté de voler des effets d'habillement à l'hôtel du cabinet où il s'était introduit.

Pincé en flagrant délit, cet individu a été mis en état d'arrestation.

Outrages et voies de fait. — Le nommé Joseph Jaras, âgé de 22 ans, garçon de magasin demeurant rue du Bauinghien, a été arrêté hier pour outrages envers un agent de police et voies de fait envers le sieur Ray.

Disparution d'un vieillard. — Un vieillard, âgé de 70 ans, le nommé Henri Vanoudendyckx, demeurant rue Blanche, 18, à St-Maurice, est parti de son domicile mardi matin et n'a pas encore reparu.

Ce vieillard est vêtu d'une jaquette, d'un gilet et d'un pantalon en drap noir, coiffé d'un chapeau haut de forme, portant une chemise blanche avec col rabattu et cravate noire ; il est aussi muni d'une canne et a un accent flamand très prononcé.

BULLETIN LINIER

Du 19 Juin 1889

Lin de Russie. — On a fait un peu plus d'affaires, cette semaine la demande a surtout porté sur les lins ordinaires, avec prix en faveur des vendeurs.

D'après les renseignements que nous recevons sur les conditions dans lesquelles la nouvelle récolte se présente, les avis sont très divisés, dans certains districts on prétend que les lins se présentent assez bien, tandis que dans beaucoup d'autre on se plaint généralement de la sécheresse.

Lins de pays. — Peu de demandes, prix en faveur des acheteurs.

Fils. — La situation reste toujours la même, on n'achète absolument que pour les besoins les plus pressants.

Toiles. — *Affaires calmes, on est en pleine morte-saison.*

LE NORD

Ascq. — Nous apprenons avec satisfaction que les sept élèves de l'école communale des garçons, ainsi que les quatre de l'école communale des filles ont été reconnus admissibles pour le certificat d'études primaires.

De plus, Mlles Lefèvre Lodewijckx et Bridelance Céline ont obtenu le certificat, le n° 1 et la seconde le n° 2, du canton de Lannoy.

Nous adressons pour ces brillants succès à *M. Bruyère et Mlle Delcourt*, ainsi qu'à leurs collaborateurs nos plus sincères félicitations.

Quesnoy-sur-Deule. — La fête qui doit avoir lieu dimanche à Quesnoy-sur-Deûle, promet d'être très brillante.

Outre les quatorze sociétés qui doivent prendre à la fête un concours, la jeunesse de la société de gymnastique l'*Espérance*, en cite encore la section de gymnastique des sapeurs-pompiers de Lille, qui a tenu à participer à cette fête.

Les étrangers afflueront, dimanche, à Quesnoy-sur-Deûle.

Bedlémont. — *Acte de courage.* — Hier, vers cinq heures du soir, un cheval appartenant à M. Cornu, s'est emporté, la tête baissée de la Tache et menaçait d'écraser une troupe d'enfants, qui jouait sur la route lorsque M. Arsène Cornu, s'élançant à la tête de l'animal et parvint à l'arrêter.

Cet acte est digne du plus grand éloge car le cheval était détellé et marchait comme très vif.

Nous espérons que l'administration ne sera pas sans récompenser ce brave sauveteur qui n'en est déjà plus à son coup d'essai.

Sauvin. — Les électeurs et les conseillers municipaux de Sauvin ne sont pas oublieux d'avoir vengés des basses calomnies prodiguées à foison contre eux, depuis la période électorale.

Par 40 voix contre 10 votants, M. Louis Bottelle, adjoint, a été nommé maire et M. Augeste Longiemez, adjoint.

On ne saurait d'ailleurs imaginer les trucs inventés par ces messieurs les honnêtes gens, pour parvenir à diviser les dix républicains. Rien ne leur a répugné : démarches réitérées, promesses, enfin toutes les platitudes dont les jésuites sont coutumiers.

Néanmoins, ils n'ont abouti qu'à un échec *salué par des coups de canon et par la Marseillaise* et le *Chant du Départ*, entonné avec entrain par notre vaillante Musique municipale.

Enfin les morts sont morts, paix à leurs cendres ; mais un qui ne veut pas mourir, c'est un bonsparto-boulangiste et boulanger qui est venu féliciter le Maire de sa nomination et qui s'est attiré de ce dernier, une si vertes réponse qu'il a décampé sans tambour ni trompette.

Pendant la journée de dimanche il n'était bruit dans la commune que M. le curé, d'habitude si prévenant cependant, avait fait cadenasser la porte du clocher afin d'empêcher de sonner, *comme on a l'habitude le jour de la nomination du maire* ; qu'il agissait ainsi en vertu d'un certain règlement qu'il avait en poche et qui le laissait seul maître des cloches.

Quelle ne fut pas la surprise des habitants d'entendre quand même sonner les cloches à toute volée. Voici ce qui s'était passé.

Ce bras d'acier, qui casse mais ne plie pas celui qui ne s'occupe que de politique mais qui faisait prier pour le succès des blancs, ce tuteur qui ne craint personne est peur, quoiqu'ayant la loi en poche, devant le sacristain, dépositaire, du gardes-champêtre à qui il remit *illico* les clefs du clocher. Son étoile de casseur d'assiettes va en baisser.

Comme dernier renseignement il paraîtrait que ne pouvant être directeur conseiller des deux réactionnaires proposés pour occuper les fonctions de maire et d'adjoint il aurait l'intention de prendre une place de membre honoraire du Conseil municipal.

Qu'il soit le bienvenu parmi nous.

Accident mortel à Hautmont

Hier matin, vers sept heures, un accident mortel s'est produit à l'usine des Bassins.

Le nommé Migeon, âgé de 25 ans, demeurant rue des Juifs, à Hautmont, est tombé dans le cylindre vertical en remet tant un tuyau et a été pris par l'engrenage.

Le malheureux a eu les jambes broyées ; son corps ne présentait plus qu'une bouillie affreuse à voir.

La mort a été instantanée.

Sous le Bois-Maubeuge. — La gendarmerie de Maubeuge a dressé deux procès-verbaux à la charge du nommé Gustave Servais, 25 ans, puisleur, demeurant à Sous-le-Bois-Maubeuge, qui, sans aucun motif a porté deux coups de couteau au nommé Adolphe Sotman.

Le nommé Jean Martin était intervenu pour porter secours à Sotmann, reçut également un coup de couteau derrière l'oreille gauche.

Non content de ces exploits, Servais est venu à deux reprises, casser des carreaux chez la femme Valentine Ledoux.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Les Régates de Calais. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a pris, à l'occasion des régates de Calais, qui auront lieu le 30 courant, les dispositions suivantes :

Des billets de trains de plaisir à moitié prix seront délivrés au départ de Paris aux personnes qui se rendront à Calais pour assister aux régates.

Le départ aura lieu par le train 37, samedi 29 juin le retour par le train 40, lundi 1er juillet.

Il sera mis en marche des trains de plaisir sur Calais au départ d'Arras, de Douai, de Lille, de Roubaix et de Tourcoing, avec retour le même jour.

Escroquerie. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Charles Lavieville, âgé de 24 ans, tuilisie, sans domicile fixe, pour escroquerie d'une somme de quinze francs au préjudice de sieur Wacle, cafetier, rue du Roule.

Passagers. — Milord Peldor de Reyser, président de la section anglaise de l'Exposition, est arrivé hier par l'express de 3 heures 45 venant de Paris et s'est embarqué sur le paquebot le « Calais-Douvres ».

Le duc de Grammont, sportman anglais, venu à Paris pour le Grand-Prix, est arrivé à Calais, par l'express de minuit. Il s'est embarqué sur le même paquebot à destination de Londres.

345 excursionnistes anglais sont arrivés à Calais sur le paquebot « Le [illegible] ».

Courrelles-les-Lens. — La gendarmerie vient d'arrêter le sieur Vendeville, 23 ans, cultivateur, inculpé du crime de préméditation sur la personne de son fiancé, Hippolyte Bécu, âgé de 8 ans 1/2. Vendeville attira l'enfant le 17 de ce mois dans un champ près du cimetière. L'enfant avoua tout à sa mère, le père Bécu alla trouver *l'ignoble* personnage et le sommation, puis il alla porter plainte à la gendarmerie. Vendeville a fini par avouer l'acte qu'il a commis. Il passera en cour d'assises. Le docteur Boulingues d'Hénin-Liétard a constaté l'état de la victime.

Bouvigny. — Le nommé Hennebelle, cultivateur à Bouvigny, âgé de 65 ans, a été trouvé pendu dans sa grange lundi soir. Il était malade depuis six semaines. — C'est sa femme qui a fait cette lugubre découverte.

LA BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

LE PROCÈS DE MONS

Bruxelles, 19 juin. — La foule est encore plus nombreuse aujourd'hui qu'hier aux abords de la Chambre.

Toutes les rues aboutissant au palais de la Nation sont barrées.

Des mesures sévères de police ont été prises.

Le président du conseil a continué aujourd'hui à présenter sa défense.

Après lui, M. Simons, député indépendant de Bruxelles, a défendu à son tour la conduite du cabinet.

Enfin, après M. Jacmotte, sénateur, député libéral de Mons, M. Woeste prend la parole.

Il attaque violemment les libéraux qui ont voté pour le radical Janson.

M. Bara monte à la tribune. Il dit que M. Woeste a défendu le ministère, mais n'a rien dit des faits de l'accusation.

Cet homme franc, avec sa franchise habituelle, n'a rien dit de ce dont il s'agit dans ce débat. Son silence est la plus formidable accusation qu'on puisse rêver contre le ministère.

L'élection de Bruxelles a cette signification que les seuls électeurs du pays connaissent en ce moment, ont dit que nos griefs étaient fondés, que les ministres ont tenu une conduite qui les rends indignes de rester au pouvoir.

Un ministre a reçu un mouchard à minuit et l'a aidé à provoquer un malheureux à commettre un délit qui l'a amené en cour d'assises. Voilà la question, il n'y en a pas d'autre.

M. Simons. — Je ne me suis jamais occupé de cela.

M. Frère-Orban. — Vous n'en avez pas le courage. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Bara. — Vous avez laissé le parquet ouvrir un rapport qu'il n'avait signé le manifeste qu'à la médiation de votre agent. Et pour respecter votre politique épiscopale, nous devrions nous abstenir de dénoncer de pareils actes. Conservez vos ministres, faites leur des ovations, tant mieux, nous dirons comme en 1880 : « Consputons, détrisons les ministres » ! Et tant qu'ils seront au pouvoir, il n'y aura pas de repos, le par